

**ARRÊTÉ PM_ARR_156_2026****AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TRAVAUX****20 rue Lomagne****SARL DACOSTA Freres**

Le Maire de Beaumont de Lomagne,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-3, R 441-8, R 412-49, R 417-3 et R 417-10,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'on modifié et complété,

Vu la demande en date du 16 juin 2026 de la SARL DACOSTA Freres qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux de consolidation de mur rue Lomagne à compter du 16 juin 2026 pour une durée de 18 jours ;

Considérant que pour l'intérêt général, il y a lieu de régler le stationnement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La SARL DACOSTA Freres est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux de rue Lomagne.
Les travaux auront lieu entre le lundi 16 juin 2026 au 3 juillet 2026.

ARTICLE 2 : **Le stationnement sera interdit au droit du 20 rue Lomagne sur quatre emplacements aux dates susmentionnées.**

ARTICLE 3 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation de la circulation, cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 4 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de La SARL DACOSTA Freres.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- EOS SEVA
- Archives Police Municipale ;
- Affichage à la Mairie.
Tous chargés de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Beaumont de Lomagne, le 16 juin 2026,

LE MAIRE,
Jacqueline TONIN
ADS Sécurité

